

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS B A F

FA

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE LA JEUNESSE,

Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu la délibération du jury en date du : 04/12/2014

DÉLIVRE

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

À

Photo d'identité

(Facultatif)

M adame Charlotte BOULAIRE

Né(e) le: 11 juin 1996

à: Lorient (56)

BREVET N°:

BA 056 14 10532

QUALIFICATION OBTENUE:

N°:

Fait le 04/12/2014

à VANNES

Le directeur départemental

